

La Belgique et la PESD/PSDC

André DUMOULIN, *Attaché à l'Institut royal supérieur de défense (IRSD, Bruxelles), chargé de cours au département de science politique à l'Université de Liège, membre du Réseau multidisciplinaire d'études stratégiques (www.rmes.be)*

Pour la Belgique, l'internationalisation de la sécurité impliquant le passage du simple au complexe, de l'outil militaire au concept idéologique, de l'opérationnel à l'institutionnel, s'est d'abord opérée par le haut : traité de Bruxelles, traité de l'Atlantique Nord, traité de Bruxelles modifié et Déclaration de Petersberg¹ (UEO)², traité de Nice, traité de Lisbonne. Les objectifs de forces (*headline goal*) et les organes politico-militaires (COPS, CMUE, EMUE) de l'Union européenne deviennent, pour les autorités bruxelloises, les références actuellement les plus fortes de cette intégration intergouvernementale³.

Les forces armées belges furent rapidement fortement imbriquées dans des accords de coopération multinationale faisant jouer les partenaires du Benelux⁴, mais aussi les voisins que sont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, garantissant une protection croisée.

Cette flexibilité repose sur le nécessaire approfondissement du cadre beneluxien⁵ dans les limites de la « *dominance hollandaise* », tout en conservant des atouts avec les grands États euro-

péens, à la fois pour des raisons historiques (UK), linguistiques (Fr) ou politiques (All.). Dans tous les cas, les coopérations techniques et militaires reposent sur des synergies et des partages croisés de compétences.

Aussi, la construction européenne est, pour le Royaume, une formidable machine à « *déterritorialiser* » la défense dite nationale. Ce soutien vers davantage de fédéralisme est le reflet d'un constat d'ordre géographique : l'étroitesse territoriale nationale empêche tout isolement en même temps que son cadre géopolitique est confortablement sécurisé par des frontières amies de puissances moyennes⁶.

L'objectif du ministère belge de la Défense fut et est toujours d'harmoniser la planification des forces avec celle fixée dans le champ de l'Union européenne et de l'OTAN, avec pour priorités les synergies et la mutualisation par les coopérations, afin de (re)trouver une certaine marge de manœuvre budgétaire. Il s'agit de tenter de demeurer crédible sur le plan national et international en se concentrant sur certaines niches de compétences.

C'est ce que l'on appelle l'approche capacitaire⁷ qui se retrouve imbriquée dans l'objectif européen de forces 2003 puis 2010, l'objectif civil de capacité 2008, la coopération structurée permanente, la clause de solidarité et l'assistance mutuelle (traité de Lisbonne) parallèlement à l'amélioration de l'organisation des organes politico-militaires et ceux d'analyse stratégique (Institut européen de sécurité

¹ Les missions dites de Petersberg concernent les missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, les missions de maintien de la paix, les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations d'imposition de la paix.

² Relevons que la Belgique fut à la fois un des moteurs de la relance de l'UEO tout comme de sa déstructuration au profit de la PESD de l'Union. (D. COLARD, « Le rôle de la Belgique dans l'élaboration de la politique étrangère et de sécurité commune », *Annales d'études européennes de l'Université catholique de Louvain*, Institut d'études européennes, 2001, p. 324).

³ Pour un aperçu de la PESD, v. J. HOWORTH, *Security and Defence Policy in the European Union*, Palgrave, London, 2007 ; A. DUMOULIN, R. MATHIEU et G. SARLET, *La politique européenne de sécurité et de défense. De l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Bruylant, 2003 ; A. DE VASCONCELOS, *Quelle défense européenne en 2020 ?*, IESUE, Paris, 2010.

⁴ V. l'Amiral Benelux (ABNL) de 1996.

⁵ Pour davantage de détails sur l'histoire de la coopération militaire beneluxienne et les grands accords qui la caractérisent, v. R. MATHIEU, « Politique de défense. Série 3. Benelux », *Sécurité et stratégie*, n° 73, CED, Bruxelles, juillet 2002, p. 77).

⁶ A. DUMOULIN, « La politique de défense de la Belgique : entre pragmatisme, variables d'ajustement et niches capacitaires », in J. BEAUFAYS et G. MATAGNE (éd.), *La Belgique en mutation. Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 376.

⁷ European Union External Action, *Common security and defence policy. Development of European Military Capabilities*, Brussels, January 2011.

et de défense) et de formation (Collège européen de sécurité et de défense et « Erasmus » militaire).

La multinationalisation des politiques de défense belge entre 2003 et aujourd'hui⁸ a été favorisée également par la définition de nouveaux moyens, concepts et doctrines associés à la fin de la guerre froide et à l'apparition des conflits asymétriques imposant une gestion pluridimensionnelle des risques. La modularité, la flexibilité, la projection, la professionnalisation des unités, les forces de déploiement rapide, l'interopérabilité deviennent les maîtres-mots de la nouvelle organisation des forces armées belges au profit du multinational.

Entre 2003 et 2007, la Belgique a souhaité respecter les lignes de forces des six capacités opérationnelles, à savoir : la réorientation de la capacité mécanisée vers une capacité médiane (véhicules blindés sur roues et matériels propres à la gestion des crises non-article V/5, hors donc de la défense commune territoriale), la réorientation des unités parachutables vers des unités de combat d'infanterie légère, l'optimisation de la capacité aérienne tactique en contribution à la puissance aérienne européenne et à celle de l'OTAN, le développement d'une capacité de projection, la modernisation de la capacité de lutte anti-mines, et enfin la réorientation de la capacité de lutte anti-sous-marine vers une capacité d'escorte maritime multifonctionnelle. Quant aux capacités d'appui stratégique, elles concernèrent le développement d'une capacité stratégique de renseignement et la consolidation des Centre de commandement et de contrôle.

Tableau 1 : Apport de la Belgique à l'objectif de forces de l'UE (2003)

Composantes	Apport
Composante Terre	<ul style="list-style-type: none"> - Brigade mécanisée (<i>Peace Enforcement</i>) d'environ 5 000 hommes. - Sous-unités modulaires à intégrer dans les unités multinationales (autres opérations de Petersberg)

⁸ Pour approfondir cette matière avant 2003, v. A. DUMOULIN, Ph. MANIGART, W. STRUYS, *La Belgique et la Politique européenne de sécurité et de défense. Une approche politique, sociologique et économique*, Editions Bruxelles, Bruylant, 2003, 676 p.

	<ul style="list-style-type: none"> - Brigade cadre d'infanterie légère sur la base de la Brigade Para Commando (avec les moyens de supports de combat et de logistique) (sauf <i>Peace Enforcement</i>) - Unités d'appui hors brigade (tous les scénarios de Petersberg)
Composante Marine	<ul style="list-style-type: none"> - 1 frégate (12 mois) - 3 navires de lutte contre les mines (12 mois) - 1 navire de commandement et d'appui logistique (12 mois)
Composante Aérienne	<ul style="list-style-type: none"> - 24 <i>F-16</i> - 8 <i>C-130</i> (dont un avion durant 12 mois) - 2 <i>Airbus A-310</i>

Si, pour le ministre de la Défense de l'époque⁹, André FLAHAUT (parti socialiste francophone), la construction d'une défense européenne est, en réalité, « une opportunité à saisir pour œuvrer à la simplification des structures militaires du pays », cette spécialisation entre Etats européens ne peut aller trop loin. Il s'agit de garder un juste équilibre et ne pas devoir dépendre entièrement des autres partenaires dans un cadre d'intervention qui reste toujours, à terme prévisible, intergouvernemental quant au feu vert et parfois exceptionnellement national ou en coalition *ad hoc* comme nous le montre régulièrement les opérations de récupérations de ressortissants nationaux en Afrique. Le ministre souhaitait par ailleurs que « les forces armées gardent la capacité de jouer leur rôle dans toute la gamme des scénarios possibles ». Au-delà de la question d'une spécialisation imposée par les contraintes budgétaires et par les priorités du ministre¹⁰, des interrogations se firent jour à propos de la gestion commune du déséquilibre en termes de contribution à l'effort commun de sécurité au sein des organisations interalliées mais aussi du différentiel de solidarité dans l'épreuve et dans les risques.

⁹ André FLAHAUT fut ministre de la Défense au cours de deux législatures : 1999-2003 et 2003-2007.

¹⁰ « Comme ministre socialiste, je considérais effectivement qu'il valait mieux rencontrer d'autres priorités, notamment dans le domaine social, que de vouloir à tout prix augmenter le budget de la défense » (Interview de l'ancien ministre de la défense nationale, A. FLAHAUT, in *Pyramides*, n° 21, « L'Armée en réforme », CERAP, ULB, Bruxelles, 2011, p. 53).

Reste que dans le « *Plan stratégique +* » de février 2003, le ministre estimait que le choix parmi l'ensemble des capacités nécessaires à la parade de l'éventail des menaces et des risques « *impose une forme de spécialisation plus poussée, cohérente avec une plus grande coopération et intégration multinationale* ». L'initiative belge dans la tenue du sommet des Quatre le 29 avril 2003 – avec la France, l'Allemagne et le Luxembourg – visant à lancer un certain nombre de nouvelles propositions¹¹ en matière de PESD dans la foulée de la Convention européenne et de la Conférence intergouvernementale de l'UE, illustre ce pragmatisme et cet européisme belge. De même que la volonté belge d'intégrer le concept européen de « *Battlegroups* »¹² ou groupements tactiques interarmées (2004) participe de cette nécessité d'être militairement plus réactif en cas de crise extérieure inopinée.

Relevons aussi le caractère résolument humanitaire des missions autorisées par le politique et que symbolise la législature 1999-2003 comme la suivante. Cette caractéristique apparaît de manière évidente transversalement aux valeurs humanistes qui sont développées dans le « *Plan stratégique +* ». Le ministre de la défense du moment estimait que l'ordre des priorités devait être l'ONU, l'Europe puis l'OTAN. L'autre caractéristique fut que la politique européenne en matière de sécurité-défense définie par la Belgique le fut de manière « *harmonieuse* » et consensuelle entre le Premier ministre libéral flamand Guy VERHOFSTADT, le ministre de la Défense André FLAHAUT et le ministre des Affaires étrangères, le libéral francophone Louis MICHEL¹³.

Pour l'actuel ministre de la Défense, Peter DE CREM (CD&V, social-chrétien néerlandophone) qui prit ses fonctions le 22 décembre 2007, la crédibilité de la défense belge passe par l'accroissement des participations aux opérations

avec un tropisme plus otanien, tout en prônant et confirmant une approche concertée dite 3D-LO « *Diplomacy, Defence, Development, Law and Order* » (Diplomatie, défense, développement, droit et stabilité) où différents départements ministériels sont concernés lors de missions extérieures.

Dans le cadre de la PESD/PSDC, il entérina la prise de commandement d'un groupement tactique interarmées de l'UE (février 2009) puis une participation au premier semestre 2012¹⁴ avec la France et le Luxembourg¹⁵ et au second semestre 2014 avec les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne et le Luxembourg¹⁶. Le souhait est également de participer à une coopération structurée permanente (CSP) inscrite dans le traité de Lisbonne mais encore dans les limbes.

La participation aux missions de gestion de crises

Au-delà des nécessités de la multinationalisation et de l'approfondissement des tâches de Petersberg, les autorités belges ont été dans l'obligation de jongler avec les participations extérieures¹⁷ en tenant compte des moyens aptes à la projection, de la nécessité de modifier le choix des systèmes d'armes mis en œuvre sur le terrain (chenillés ou à roues), des aspects budgétaires et les contraintes des rotations. Il s'agissait aussi de répartir les apports nationaux aux premières missions de l'OTAN, aux missions de l'Union européenne (Macédoine ; opération « *Althea* » en Bosnie¹⁸ dès la fin 2004) aux missions onusiennes ou bilatérales.

¹¹ A. DUMOULIN, « L'initiative des Quatre et la défense européenne », *Annuaire français de relations internationales 2004*, Bruxelles, Bruylant, 2004, p. 564 ; A. DUMOULIN, « La Belgique et le Groupe des Quatre en matière de défense », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1862-1863, Bruxelles, 2004.

¹² Forces nationales ou multinationales autour chacune de 5.000 hommes pour des opérations ultra-réactives. À ce jour, aucun *Battlegroup* n'a été activé pour une opération UE en gestion de crise malgré leur disponibilité par mise en alerte semestrielle.

¹³ Il fut remplacé par de le libéral flamand Karel DE GUCHT dès juillet 2004 (jusqu'à son départ en juillet 2009).

¹⁴ *Questions & Réponses*, Chambre des Représentants, Bruxelles, CRABV 53^e législature, COM 364, Bruxelles, 18 janvier 2012, p. 2.

¹⁵ La participation belge inscrite pour le second semestre 2015 serait encore à confirmer politiquement.

¹⁶ M. HATZIGEORGOPOULOS, *The Role of EU Battlegroups in European Defence*, European Security Review, June 2012.

¹⁷ Pour un aperçu des missions et opérations de l'UE, v. *CSDP and EU Mission Update*, Isis Europe, European Security Review, July 2012 (www.isis-europe.eu).

¹⁸ La Belgique a fourni 4 hélicoptères Agusta (2 de liaison, 1 d'évacuation sanitaire et 1 en réserve) et son personnel d'accompagnement (cinquantaine de militaires) ainsi que dix militaires (cinq pour le quartier général et cinq au profit de l'équipe médicale).

Tableau 2 : Scénarios potentiels d'engagement opérationnel¹⁹ (2007)

Scénario 1	Aide à la nation, en cas de catastrophe ou de situation d'urgence sur le territoire national.
Scénario 2	Assistance humanitaire internationale, au profit de pays tiers.
Scénario 3	Engagement armé sur le territoire national, dans le cadre d'appui au maintien de l'ordre public.
Scénario 4	Opérations d'évacuation de ressortissants en cas de crise (également dénommées <i>Non-combatant evacuation operations</i>).
Scénario 5	Actions de diplomatie de défense qui, grâce à une présence militaire à l'étranger, participent à la réalisation d'objectifs liés à la politique étrangère et de défense de la Belgique.
Scénario 6	Participation aux opérations de maintien de la paix dans un cadre international et sous mandat des Nations unies.
Scénario 7	Participation aux opérations de rétablissement de la paix, dans le même contexte que le scénario 6.
Scénario 8	Participation à la défense collective de l'alliance (OTAN).

L'insistance portée à l'intégration de tâches humanitaires lors de missions de Petersberg intégrées dès 1997 dans le traité d'Amsterdam (UE) tendra également à souligner la volonté politique d'utiliser les moyens militaires pour un usage mixte, selon circonstances. Le choix de participer ou non aux missions et opérations reste cependant toujours associé aux contraintes budgétaires, au poids des partis politiques²⁰ et au degré de consensus politique interne. La décision d'intervention n'est pas calquée sur une grille de lecture figée mais est prise au cas par cas, d'autant plus qu'en Belgique, l'exécutif et le législatif reposent toujours sur des gouvernements de coalition et donc sur des élus provenant de différents partis.

¹⁹ Ministère de la Défense, *Plan stratégique 2000-2015 à mi-parcours*, Bruxelles, 2007.

²⁰ V. P. DELWIT, J.-B. PILET et E. VAN HAUTE, *Les partis politiques en Belgique*, éd. de l'université de Bruxelles, 2001 ; W. DEWACHTER et S. DEPAUW, *Bureaux de partis, bureaux du pouvoir*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2005 ; A. ERALY, *Le pouvoir enchaîné. Être ministre en Belgique*, Bruxelles, Labor, 2002 ; Collectif, *Les cabinets ministériels et autres. Status, rôles et pouvoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2001 ; V. DE COOREBYTER, *Clivages et partis en Belgique*, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2000, Bruxelles, 2008.

L'examen des opérations²¹ auxquelles le pays a participé et participe aujourd'hui montre que celles-ci doivent en premier lieu être légalisées explicitement sinon implicitement par l'ONU et reposer sur une légitimité politique et morale²², comme à propos du soutien à l'intervention en Ituri (2003), en Bosnie (opération *Althea*), dans l'océan Indien (opération anti-piraterie *Atalanta*)²³, en RDC (mission EUSEC de réforme du secteur de la sécurité), en Ouganda (formation de militaires somaliens) et très récemment par une implication de soutien à la force interafricaine au Mali²⁴. Le bilan Défense 2012 présenté par le ministre DE CREM en justification de l'accord gouvernemental représente un panaché d'implications et de coopérations multinationales.

Les priorités « sécurité-défense européenne » de la présidence belge de 2010

Au-delà du suivi de la PESD/PSDC via les instructions régulières données à l'ambassadeur belge au Comité politique et de sécurité (COPS), à l'EMUE et au CMUE, les moments privilégiés pour déterminer les axes de la politique belge en la matière restent les présidences semestrielles du Conseil de l'Union quand celles-ci sont sous la présidence nationale. Nous l'avons déjà constaté lors de la présidence du second semestre 2001.

Si la présidence belge suivante du second semestre 2010 fut bien préparée, associant un trio « Espagne-Belgique-Hongrie » au programme commun et harmonisé, assurant une certaine continuité, elle fut aussi celle où le Royaume assimila pleinement les nouvelles conditions nées des nouveaux dispositifs et fonctionnements associés au traité de Lisbonne. Si Madrid allait faire de la résis-

²¹ D. RESTEIGNE, *Le militaire en opérations multinationales. Regards croisés en Afghanistan, en Bosnie, au Liban*, Bruxelles, Bruylant, 2012.

²² A. DUMOULIN et D. RESTEIGNE, « Le militaire belge en opérations : aspects politiques et sociologiques », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1960, Bruxelles, 2007.

²³ Une frégate belge participera à l'opération du 24 novembre 2012 jusqu'en février 2013 en zone opérationnelle.

²⁴ Pour une présentation politique du ministre de la Défense des missions de la Belgique, v. P. DE CREM, « Een klein land in grote vredesoperaties », *Vereniging voor Internationale Relaties Anders (VIRA)*, 13 februari 2012.

tance « nationale »²⁵, Bruxelles resta dans son rôle de « passeur » en cette période de transition institutionnelle. Ceci, avec d'autant plus de raison que le nouveau traité entré en vigueur en décembre 2009 allège le rôle joué par les présidences tournantes²⁶. Auparavant, les présidences tournantes étaient un élément important stimulant souvent les débats, lançant bien des ballons d'essais et autres initiatives, offrant généralement de nouvelles avancées – fédéralistes ou intergouvernementales – dans l'espace européen. Dans d'autres cas, la présidence tournante engendra, dans certains dossiers, blocages et attermolements ou du fait de vouloir refaire l'Europe en six mois, sans suivi *a posteriori* par la présidence suivante.

Avec Lisbonne, c'est le président du Conseil qui est à la barre et c'est Catherine ASHTON qui se charge dorénavant des débats de politique étrangère et de défense. En d'autres mots, autant la présidence belge a pu donner de la visibilité dans toute une série de matières²⁷ (pour les formations du Conseil autres que le Conseil des Affaires étrangères et la politique de sécurité) où le principe des présidences tournantes était maintenu ; autant les dossiers internationaux le furent sous la lumière, certes des plus discrètes, de la Haute Représentante. La Belgique ne pouvait plus occuper le siège de la présidence pour la politique étrangère, de sécurité et de défense, que ce soit au niveau politique (Conseil, Conseil des Affaires étrangères et la défense) ou politico-militaire (COPS). De même, elle ne put fixer et proposer les ordres du jour ni être artisan des débats dans les groupes de travail du Conseil.

Globalement, l'expression publique de la présidence belge fut davantage celle de la PESD plutôt que de la PSDC, justifiée par la présence des AE sur la défense, au vu des dis-

cours du ministre belge des Affaires étrangères de l'époque, Steven VANACKERE et d'Olivier CHASTEL, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes.

Dans cet environnement, des interstices existent toujours où un Etat peut mettre en avant quelques priorités, même en matière sécuritaire. D'une part, parce que la position géographique de la Belgique au centre des institutions communautaires l'avantage et, d'autre part, parce qu'elle peut néanmoins agir en terme d'influence, de réseaux, de séminaires et de « non-papiers », faire avancer les dossiers qui lui tiennent à cœur.

Mais il n'était pas question « de livrer des combats d'arrière garde pour s'offrir une place sous les projecteurs »²⁸. La présidence belge, dans son volet AE et Premier ministre, s'est effacée²⁹ systématiquement derrière une Catherine ASHTON précautionneuse.

D'évidence, compte tenu de la culture européenne et intégrationniste belge, Bruxelles porta une attention particulière à la mise en œuvre et l'application correcte des nouvelles règles du traité de Lisbonne, à la stimulation d'une bonne relation de travail entre le Président du Conseil européen, la présidence tournante, la Commission et le Haut représentant. La priorité absolue fut accordée à l'organisation du Service européen d'action extérieure (SEAE)³⁰ mais la Belgique s'engagea néanmoins dans quelques dossiers en matière de PSDC sans que ces démarches soient « authentifiées » avec la même force comme par le passé³¹.

Il est d'ailleurs à relever que dans le Programme préalable de la présidence belge du Conseil de l'UE, la partie « politique extérieure de l'UE » tient sur une seule page, avec 11 lignes à propos de la PSDC. On y indique seulement que l'UE ne dispose pas encore de capacités civiles et militaires requises

²⁵ V. interview O. CHASTEL, « Dans six mois, la présidence belge », *Le Soir*, 31 décembre 2009.

²⁶ T.E. CALDERON et E. VAN DEN ABEEL, « La présidence belge de l'Union européenne : organisation et priorités », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2072, Bruxelles, 2010, p. 11.

²⁷ Les grandes orientations de la présidence belge s'articulèrent autour de cinq groupes de thèmes : la lutte contre la crise économique et la promotion de la modernisation économique-financière ; la lutte contre le réchauffement climatique et les aspects environnementaux au sens large ; l'élargissement de l'UE ; la poursuite du renforcement de la dimension sociale dans l'UE ; la mise en œuvre du plan d'action du « programme de Stockholm » au niveau de la justice et des affaires intérieures, de l'asile et de la migration.

²⁸ P. DE CREM, interview, cité par N. GROS-VERHEYDEN, www.bruxelles2.over-blog.com, 29 avril 2010.

²⁹ O. GOSSET, « Steven Vanackere chef de la diplomatie belge », *L'Echo*, Bruxelles, 22 décembre 2010, p. 2. V. aussi *Bilan de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne – 1^{er} juillet-31 décembre 2010*, Déclaration de la présidence de l'Union européenne, Bruxelles, 20 décembre 2010.

³⁰ *Belgium Unlimited*, Edition spéciale. Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, EU trio-be, Bruxelles, s.d.

³¹ Relevons que globalement la 12^e présidence belge fut bien évaluée par les autres capitales, le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil.

pour être à la hauteur de ses ambitions. Et de citer les différents domaines où des efforts particuliers devraient être entamés : la coopération structurée permanente (CSP), l'architecture européenne de planification et de commandement des opérations de crise, la capacité de réaction rapide et cohérente, la coopération civilo-militaire, la formation des acteurs civils et militaires de gestion de crise, le renforcement de l'Agence européenne de défense (AED) et la relation stratégique entre l'Union et l'OTAN.

Certes, il y eut bien des objectifs de la présidence belge du Conseil de l'UE dans le domaine de la PSDC aux contours complexes, y compris l'organisation d'une *task force* « *EU village* » installée au Quartier reine Elisabeth³² avec des relais au ministère des Affaires étrangères, mais les travaux (conférences, séminaires, colloques, études)³³ restèrent « *confidentiels* », entre spécialistes³⁴, sans trop de « *promotion publique* » aboutie.

Les priorités belges en matière de PSDC, distillées et préparées plusieurs mois à l'avance, concernèrent à la fois une vision « *philosophique* » du nouvel environnement européen, une démarche pragmatique et prudente sur certains dossiers et la mise en évidence de priorités sous le label « *de cadre de Gand* » avec la mutualisation et le partage (*Pooling & Sharing*).

Le sommet informel de Gand des 23 et 24 septembre 2010 organisé par la Belgique aborda ainsi plusieurs questions dès avant via un document provenant du ministre belge de la défense et envoyé préalablement aux différents ministres collègues européens³⁵ :

- « *Comment pouvons-nous faire face aux effets de la crise sur nos budgets de la défense ?* »
- « *Comment pouvons nous atteindre notre niveau défini d'ambition et quel peut être le rôle européen ?* »

³² *Débriefing*, n° 16, Direction générale Image et relations publiques, Ministère de la Défense, Bruxelles, 7/10/2009, p. 3.

³³ Intervention du général-major TESTELMANS, représentant militaire belge auprès du CMUE, conférence de l'IRSD, Bruxelles, 11 mai 2010.

³⁴ Le sujet « *missions et opérations* » fut abordé à la réunion formelle des AE dans son volet défense du 9 décembre 2010 à Bruxelles.

³⁵ Les questions posées aux 27 à l'informelle défense de Gand, www.bruxelles2.eu.

- « *Sachant que de multiples projets de coopération multinationales existent déjà dans plusieurs domaines* », et qu'il y a « *beaucoup d'exemples de coopération efficace et remplies de succès* », il y en a aussi d'autres « *qui sont plus coûteux et moins efficaces* ». « *Dans quels domaines de coopération nous concentrer ?* »
- « *Comment coopérer sans abandonner sa souveraineté ? Comment favoriser la création d'une base industrielle européenne ?* »
- « *Quels mécanismes et instruments, y compris les dispositions du Traité de Lisbonne, pourraient faciliter la coopération et dans quels domaines de capacités ?* »
- « *Pouvez-vous identifier des opportunités pour une coopération plus importante ?* »
- « *Quelle est votre perception de la valeur ajoutée du "Pooling and Sharing", en particulier concernant des économies ?* »
- « *Qu'est-ce qui pourrait être fait au niveau européen pour faciliter la spécialisation des rôles/tâches, en plus de la coopération régionale/bilatérale, et quels domaines de capacités sont les plus appropriés pour cela, en prenant en compte les questions de souveraineté et d'interdépendance ? Quand cela entraîne une interdépendance, comment s'assurer que ces capacités seront disponibles si besoin ?* »
- « *En termes de synergies civilo-militaires, quels domaines offrent un plus grand potentiel pour la recherche et le développement de technologie double usage (par exemple, technologies de l'espace ou de moyens aériens sans pilote). Les coûts peuvent-ils être partagés ? Et quel est la possibilité d'une contribution de l'UE à la recherche européenne ?* »
- « *Quelles mesures pourraient être mises en vigueur pour réduire les coûts de création, de maintien et d'emploi des capacités partagées ?* »
- « *Comment accélérer la création d'une vraie base industrielle et technologique de la défense européenne au lieu de continuer avec la fragmentation qui marque les industries nationales ? Quel équilibre entre les engagements concernant l'accès (aux marchés) et*

la concurrence et la spécificité du secteur de la défense ? »

- « *Comment améliorer concrètement la coopération, entre l'UE et l'OTAN ? Peut-on avancer sur l'idée de gains rapides (quick wins) et de projets concrets* ».

Quant à la coopération structurée permanente (CSP), le ministre lança la réflexion à ce sujet³⁶, parallèlement aux travaux de *think tanks* qui avaient organisé auparavant et pendant ledit semestre 2010, séminaires³⁷, conférences³⁸, colloques³⁹ et avaient produit plusieurs publications⁴⁰ sur ces questions mais aussi sur d'autres thèmes porteurs⁴¹. Ce fut en quelque sorte une déception vu les réticences de certaines capitales au sujet de cette coopération particulière, malgré la présentation d'un document conjoint⁴² du trio (Belgique, Hongrie, Pologne) en juin 2010 proposant une définition commune de ladite coopération autour de quatre piliers : capacités, armement, recherche et technologie. Mais cela n'a pas suffi et il ne pouvait en être autrement. En effet, les intérêts des « *grands pays* » ne recouvrent pas nécessairement ceux des « *petits pays* » et le dossier de la CSP renferme toujours bien des enjeux, interprétations et intérêts divergents⁴³.

³⁶ Il y eut un séminaire officiel sur la CSP le 13 juillet 2010 et une session complète sur cette question lors du grand colloque organisé par la défense les 17 et 18 septembre 2010.

³⁷ « *Is Permanent Structured Cooperation a Workable Way Towards UE defence ?* », débat entre le ministre DE CREM et le général D. LEAKY, Fondation Madariaga, Bruxelles, 30 novembre 2010.

³⁸ Général-Major E. TESTELMANS, « La présidence belge 2010 et la sécurité-défense », conférence de l'IRSD, Bruxelles, 14 mai 2010.

³⁹ « *First Brussels Defence Debate* », ERM, Bruxelles, 17-18 septembre 2010.

⁴⁰ S. BISCOP et J. COELMONT, « Permanent Structured Cooperation for Effective European Armed Forces », *Security Policy Brief*, n° 9, Egmont Institute, Bruxelles, mars 2010 et « Permanent Structured Cooperation in Defence of the Obvious », *Security Policy Brief*, n° 11, Egmont Institute, Bruxelles, juin 2010 ; Brainstorming Egmont sur la CSP, Bruxelles, 18 février 2010.

⁴¹ Colloque sur « *Human security & hard Security* », IRSD/ERM, Bruxelles, 12-13 octobre 2010 ; Séminaire d'experts sur « *Europe's Ambitions as a Global Security Provider. Priorities for CSDP* », IRSD, ERM, 14-15 octobre 2010.

⁴² « Position Paper by Belgium, Hungary and Poland on Permanent Structured Cooperation », *Europe Diplomatie & défense*, n° 330 (annexe), Agence Europe, Bruxelles, 24 juin 2010.

⁴³ A. DUMOULIN et P. CARDOT, « La coopération structurée permanente : le sésame ? », *Défense et sécurité internationale*, Paris, juillet-août 2008 ; « La seule coopération structurée permanente : l'armée européenne ? », www.bruxelles2.eu, 19 septembre 2010 ; Y. FROMION, *Conséquences du Traité de Lisbonne sur les capacités militaires et les programmes d'armement de l'Union européenne*, Extrait des conclusions finales de la mission confiée par monsieur le Premier ministre, Assemblée nationale, Paris, 30 juin 2010 ; O. JEHIN, « CSP : et si on parlait du fond ? », *Europe*

Dès lors, il fut plutôt question d'aborder le dossier sur le partage et la mutualisation (« *Pooling and Sharing* ») qui avait été porté par les Suédois et les Allemands. Derrière ces mots, une tentative d'améliorer les synergies et les coopérations pour plus d'efficacité et de crédibilité opérationnelle et capacitaire... sans dépenser plus. C'était aussi, à travers ce concept, accepter de partager un pan de souveraineté, entériner la complémentarité apaisée entre UE et OTAN (« *Smart Defence* ») et être prêt à travailler en coopération, à la carte, entre Etats, selon les besoins. Bref, s'en sortir ensemble avec moins de moyens⁴⁴.

Au final, il y eut la volonté de tous les ministres de la Défense pour demander à Catherine ASHTON de donner mandat à l'AED pour choisir et sélectionner des coopérations futures, à partir d'un inventaire et des initiatives déjà prises. Pour le ministre DE CREM, « *nous allons nous servir des coupes franches dans les Etats membres pour coopérer mieux et sur plusieurs domaines* »⁴⁵. Et de citer, en exemple, le pool d'hélicoptères multinationaux, à l'image du groupement d'avions de transport stratégiques (EATC) basé à Eindhoven.

En fonction des lectures, le dossier « sécurité-défense PSDC » sous présidence belge fut considéré sur le moment même, soit comme une réussite pragmatique⁴⁶, soit en demi-teinte car plusieurs dossiers portés n'étaient pas mûrs comme la question de la coopération structurée permanente et celle de la création d'un véritable quartier général européen, soit un moment de discussion et de prise de conscience sans véritable entérinement de décisions⁴⁷, soit une présidence technico-politique mais où le pays pourrait bien avoir été « instrumentalisé » par les « *grands européens* ».

En d'autres mots, la lettre germano-suédoise d'octobre 2010 et la lettre du groupe de

Diplomatie & défense, n° 330, Agence Europe, Bruxelles, 24 juin 2010 ; N. GROS-VERHEYDEN, « La coopération structurée permanente, selon la Belgique », dans www.bruxelles2.eu, 2 mai 2010.

⁴⁴ A. DUMOULIN, Audition lors du débat parlementaire sur « Armée belge et collaboration militaire dans le cadre Benelux et européenne », Chambre des représentants, Commission de la défense nationale, Bruxelles, 4 juillet 2012.

⁴⁵ Le « cadre de Gand », www.bruxelles2.eu, 24 septembre 2010.

⁴⁶ J. ANDRIES, « Objectifs et réalisations dans le domaine de la PSDC – Un bilan au niveau défense », Belgian Presidency of the Council of the European Union, Bruxelles, décembre 2011.

⁴⁷ N. GROS-VERHEYDEN, « Les questions posées aux 27 à l'informelle défense de Gand » (www.bruxelles2.eu), 21 septembre 2010.

Weimar (13 décembre 2010) soutenue par Rome et Madrid avaient des contenus propositionnels que la Belgique aurait pu, seule ou en synergie avec d'autres capitales, déposer elle-même lors de sa présidence. À lire la lettre franco-germano-polonaise signée par les six ministres des Affaires étrangères et de la Défense, on peut penser qu'elle réaffirme un tropisme européen quelque peu malmené par l'image franco-britannique du mois précédent, qu'elle répond aux inquiétudes de ceux qui considéraient que l'entrisme otanien de la France impliquait le renforcement de la PSDC, et qu'elle entend donner des gages à une Pologne qui, depuis quelque temps déjà, souhaite être un moteur autant européiste qu'atlantiste⁴⁸. Quant à la « *lettre germano-suédoise* », elle peut être considérée comme un rappel à l'ordre des Allemands, face à l'exclusivisme franco-britannique. Le choix du partenaire suédois n'étant pas un hasard, vu les spécificités et expériences sécuritaires, européennes et onusiennes de Stockholm. Le document fit office à la fois de « *soudure* » et de « *piqûre de rappel* » entre le document franco-britannique et celui du groupe de Weimar – rappelant les Allemands au bon souvenir des deux « voisins de la Manche ».

Reste que, même parfois « snobés », les petits Etats dits à niche capacitaire comme la Belgique, ont tout intérêt à s'inscrire dans une possible future CSP. Elle serait nécessairement source de volontarisme, d'intégration et dans le droit fil de la Politique de sécurité et de défense commune.

Nonobstant, la présidence belge en matière de sécurité et de défense a joué un rôle d'aiguillon, de stimulant, lieu de débat favorisant les discussions, préparant un certain nombre de prises de conscience dans le domaine capacitaire et budgétaire (*Pooling and Sharing*), tout en étant en quelque sorte « récupérée » par les « grands » pays européens aux agendas politico-stratégiques spécifiques. Aussi, lors du premier Conseil formel des AE en format « *défense* » organisé le 9 décembre 2010, des

conclusions⁴⁹ furent déposées sur le développement des capacités militaires, insistant sur les synergies civilo-militaires mais aussi et surtout sur la coopération capacitaire (inventaire des possibilités de coopérations, normes civilo-militaires, interopérabilité), dans « *l'esprit de Gand* », avec pour base l'idée suédoise d'organiser un échange d'informations sur ce qui fonctionne en coopération, reprise aussi dans le document germano-suédois (« *European Imperative. Intensifying Military Cooperation in Europe* »).

Pour preuve, la lettre du ministre DE CREM envoyée à la mi-octobre 2010 à Catherine ASHTON présentant le compte rendu de l'informelle de septembre, tout en présentant le « *cadre de Gand* » :

- « *un souhait d'une évaluation (par l'Agence européenne de défense) et d'une approche plus systématique sur l'usage des nouveaux et anciens instruments de l'UE pour le développement des capacités ;*
- *un besoin et un désir d'un cadre plus politique pour la PeSDC dans lequel les différentes formes de coopération de capacité s'ajusteraient de façon significative ;*
- *la crise budgétaire doit être prise comme une opportunité ;*
- *les questions concernant le marché et l'industrie sont essentielles (et très difficiles) et doivent retenir plus d'attention ;*
- *l'approche civile qui devrait compléter efficacement nos opérations militaires, comme nous devrions trouver des voies pour prendre en compte l'utilisation de moyens militaires pour les opérations civiles de réponse de crises ;*
- *un soutien général en faveur de l'Agence européenne de défense qui agirait de façon plus stratégique »*⁵⁰.

Il s'agissait aussi par cette lettre de mettre en quelque sorte en avant des propositions suédoises, britanniques et allemandes – une

⁴⁸ Relevons que le 7 février 2011, un sommet du triangle de Weimar a réactivé la coopération franco-germano-polonaise de manière hautement symbolique devant le palais royal de Wilanow (près de Varsovie), et soulignait le soutien des deux autres partenaires au volontarisme polonais en matière de PSDC, dans le cadre de sa future présidence polonaise du second semestre 2011.

⁴⁹ Relevons que ce Conseil européen qui fut court-circuité en partie par la proposition du groupe de Weimar déposée un jour après et qui « visait », en quelque sorte, la passivité ashtonienne.

⁵⁰ *Europe Diplomatie & Défense* n° 357, Agence Europe, Bruxelles, 16 octobre 2010, p. 4 ; « Pieter DE CREM écrit à cette "Chère Cathy", une vraie feuille de route » (www.bruxelles2.eu) 20 octobre 2010.

façon de se « protéger » derrière de plus « grands » – afin de faire avancer l'idée de *Pooling and sharing*, priorité haute pour le ministre de la défense, à défaut d'avancer au sujet de la CSP, vu les blocages politiques.

La lecture du 14^e conseil des ministres franco-allemands du 6 février 2012 indique combien l'initiative de mutualisation et de partage est maintenant assimilée⁵¹, et de citer « Gand » en référence. En cela, la présidence belge peut être perçue comme réussie, dans les limites propres à la « tactique » politique des « petits » face à la « stratégie » des « grands ». La Belgique fut ici « tremplin » dans ce que l'on nomme « l'esprit de Gand ». Elle a aussi démontré, comme le suggère le général TESTELMANS⁵², combien la présidence en la matière a toujours un rôle à jouer, certes en appui de la Haute représentante.

Reste que la posture actuelle sur la question de la PSDC est assez floue car la crise économique réduit fortement les ambitions et modifie le tropisme des Etats partenaires. Mais le discours belge aura retrouvé des accents européens au cours de l'année 2012, en partie amenés par le nouveau positionnement français en matière de sécurité-défense européenne après l'élection de François HOLLANDE. L'initiative du ministre allemand de la défense, Guido WESTERWELLE, relative à l'avenir de l'Europe, la nouvelle visibilité du groupe de Weimar et la planification pour fin 2013 d'un grand sommet de renforcement de la PESD ont également été des révélateurs⁵³. Dans la déclaration gouvernementale de fin 2011, on insiste sur les niches d'excellence et le *Pooling & Sharing*, mais aussi pour donner une nouvelle impulsion à une plus grande coopération militaire en Europe, au renforcement d'une défense européenne, « base essentielle d'une politique étrangère crédible pour l'UE ».

L'actuel ministre belge des AE, le libéral francophone Didier REYNERS, estime que « le rôle de l'Union européenne sur la scène internationale restera incomplet si nous n'assurons

pas l'élaboration de la politique de sécurité et de défense commune, dont l'objectif ultime est une « Défense commune ». Et de préciser que cette politique européenne globale doit permettre « d'assumer une part plus grande des défis globaux aux côtés de nos alliés et de nos partenaires, à travers une approche complémentaire entre l'OTAN et l'Union européenne ». L'objectif serait de renforcer le degré de coopération, de planification stratégique aux marchés publics, d'éducation et en matière technologique. Pour Didier REYNERS, « en recourant davantage à une coopération structurée permanente, comme le prévoit le Traité de Lisbonne, nous devons aussi envisager de dépasser la mutualisation et le partage pour adopter une approche basée sur un degré d'intégration plus élevé »⁵⁴.

Lors d'une conférence à l'Institut royal supérieur de défense le 18 septembre 2012, le même ministre déclara que « faute de pouvoir renforcer la coopération structurelle entre les deux organisations, on doit se demander si le moment n'est pas venu de relancer les efforts pour développer ce que l'on appelle le pilier européen au sein de l'OTAN », incluant un caucus européen, à savoir des réunions de concertation entre ambassadeurs des pays membres de l'UE. L'objectif serait d'exprimer la volonté de développer « une force européenne indépendante et crédible avec comme objectif une interopérabilité aussi poussée que possible avec non-alliés non européens ».

Le bilan 2012 du ministre DE CREM exprime également l'importance à donner à des synergies entre les deux organisations dont 21 pays sont également membres.

Conclusions

Pour que cette plus grande intégration et coopération au niveau européen⁵⁵ puisse progressivement se mettre en place, le soutien de l'opinion publique belge est une condition

⁵¹ J.-M. FAUGÈRE, « Mutualisation de moyens et partage capacitaire... », *DSI*, n° 88, Paris, janvier 2013, p. 54.

⁵² Interview dans *La lettre de la RMF UE*, Bruxelles, octobre 2010, p. 3.

⁵³ Conseil européen, 13-14 décembre 2012. Extrait des conclusions, dans *EDD* n° 570 (annexe), *Agence Europe*, Bruxelles, 18 décembre 2012.

⁵⁴ Carte blanche des Ministres belge et italien des Affaires étrangères, D. REYNERS et G. TERZI DI SANT'AGATA sur l'avenir de l'Europe, 1^{er} octobre 2012.

⁵⁵ Ch. FRANCK, « Politique européenne de la Belgique : la continuité à l'épreuve de l'élargissement », in colloque *La Belgique et sa politique étrangère*, Louvain-la-Neuve, 23 mars 2004.

nécessaire, mais bien évidemment non suffisante. À cet égard, de l'enquête Eurobaromètre spécial défense européenne (2000) à partir d'items sélectionnés par le département de sociologie de l'École royale militaire, il était déjà ressorti que l'opinion publique belge (mais également à travers d'autres eurobaromètres) et d'autres eurobaromètres se montrent systématiquement les plus favorables à une politique de sécurité et de défense commune et à l'idée d'une armée européenne, avec, pour bémol, le refus de voir augmenter le budget national alloué à la défense⁵⁶.

En outre, avec une opinion publique concentrée sur les problèmes sociaux, économiques et communautaires, attentive aux dégâts collatéraux dans les opérations et à la prise de risque des militaires citoyens (v. le syndrome Rwanda)⁵⁷, la marge de manœuvre du politique est très étroite et les ambitions du militaire devant assurément passer par la « spécialisation » et la mutualisation européenne. Le peu d'importance que ce petit pays donne aux matières de défense⁵⁸ – avec certaines exceptions d'ordre conjoncturel (événements internationaux) ou dépendant de personnalités ministérielles –, aboutit à accroître le poids des départements sociaux au détriment d'un accroissement des dépenses de défense nationale, dès qu'il est question de réaliser des économies d'échelle dans le cadre national. Les médias nationaux, qu'ils soient écrits ou audiovisuels, reflètent aussi cette faible visibilité⁵⁹ en matière de PESD/PSDC, nonobstant le fait que ladite presse soutient globalement cette politique sectorielle de l'Union européenne, alors qu'elle est davantage polémiste à propos des missions de l'OTAN.

⁵⁶ Les dépenses publiques de défense de la Belgique étaient de 1,1 % du PIB en 2008 (source OTAN 2009).

⁵⁷ Suite à l'assassinat des paras belges au début du génocide rwandais, la responsabilité du politique et le « traumatisme » de l'opinion publique ont fait apparaître une perception exacerbée de la prise de risque et imposé, après un profond débat parlementaire, de nouvelles exigences au niveau de la sécurité des militaires lors de futures missions extérieures.

⁵⁸ Ceci est particulièrement visible dans les programmes pré-électorales. V. aussi les études sociologiques de Ph. MANIGART sur la perception du citoyen belge à propos des forces armées belges et les missions de défense.

⁵⁹ V. M. BONNEU et A. DUMOULIN, « Presse écrite belge et PESD », in A. DUMOULIN et Ph. MANIGART (dir.), *Opinions publiques et Politique européenne de sécurité et de défense commune : acteurs, positions, évolutions*, Bruxelles, Bruylant, 2010, pp. 355 s. ; A. DUMOULIN, D. DESCHAUD-BEAUME et S. PAILE (dir.), *Politiques de communication médias et défense. La Belgique et ses voisins entre communications OTAN et PSDC*, Peter Lang, Bruxelles, 2013 (sous presse).

Lors du sommet OTAN de Chicago, le ministre des Affaires étrangères Didier REYNERS avait plaidé, avec d'autres collègues européens, l'idée d'un pilier européen dans l'Alliance pour renforcer également la collaboration au sein de l'UE. Le ministre DE CREM ne fut pas très enthousiaste à cette idée, estimant que le vrai moment de la mutualisation sera le renouvellement des *F-16*, dans un cadre davantage otanien, avec un accrochage à l'industrie américaine⁶⁰.

Certes, au-delà des cultures spécifiques de chaque parti politique, le curseur n'est pas aussi clair à propos des organisations. C'est bel et bien André FLAHAUT qui a décidé l'envoi de *F-16* en Afghanistan il y a quelques années et c'est tout le gouvernement, soutenu par la Chambre des représentants unanime, qui a suivi l'engagement à intervenir par voie aérienne offensive en Libye dans le cadre de l'Alliance. En outre, l'implication récente de la Belgique aux projets de l'Agence européenne de défense de l'UE concerne le réseau de surveillance maritime, l'hôpital de campagne déployable et le ravitaillement en vol : toutes matières très consensuelles. De plus, le ministre DE CREM veut que chacun des achats s'inscrive dans une vision européenne⁶¹, même cela ne signifie pas l'idée d'une défense européenne intégrée. Cependant, parmi les 25 projets capacitaires de l'OTAN, la Belgique ne s'est inscrite prudemment que dans deux.

Cette dernière ambiguïté est celle qui menace le plus la crédibilité d'un discours européen et fédéraliste – certes se refusant depuis toujours à l'engager au détriment de l'OTAN –, mais qui fait néanmoins de la Belgique un des grands ambassadeurs de cette PESD, puis de la PSDC, alors que les soldats belges furent souvent éparpillés sur plusieurs continents, avec différentes « casquettes » organisationnelles. Le Royaume se considère encore comme un laboratoire en matière de coopération multinationale, de fédéralisation européenne de la sécurité et de la défense tout en ne négligeant pas l'Alliance atlantique dans un jeu subtil de balancier où apparaissent les différences idéologiques et politiques internes.

⁶⁰ *L'Echo*, Bruxelles, 19 mai 2012 ; www.bruxelles2.eu.

⁶¹ Interview du ministre DE CREM, « L'armée aussi fera ceinture », *Le Soir*, 28-29 janvier 2012.

Reste que la vulnérabilité des moyens budgétaires⁶² avec une Europe de la défense à plusieurs vitesses avec le poids des Deux⁶³, des Trois⁶⁴ et des Cinq⁶⁵, l'imprégnation des alliances, la permanence des coalitions politiques, le différentiel subtil de mentalité ethnolinguistique et communautaire entre néerlandophones et francophones⁶⁶ et la propension du ministre de la Défense DE CREM à placer les Pays-Bas comme partenaire principal dans une logique à la fois beneluxienne⁶⁷ et « néerlandophile », sous pression des nationalistes flamands « orangistes »⁶⁸ de la NV-A, vont, de toute évidence, continuer à imprégner les politiques de défense du pays. Le débat sur l'armée beneluxienne et la défense européenne lancé, à l'initiative du parti nationaliste flamand, sous forme d'auditions⁶⁹ à la Chambre des Représentants en 2012 en est le parfait reflet, avec des recommandations prévues dans le courant 2013 ; tout comme la

confirmation du nouvel accord de coopération belgo-néerlandais BENESAM sur le plan de la spécialisation marine.

Nonobstant, la Belgique reste un pays fédéraliste au sens européen du terme – petite taille oblige – et elle continuera à jouer un rôle de protecteur des acquis en matière d'intégration européenne en général et en matière de sécurité et de défense en particulier. La devise belge « *l'union fait la force* » étant davantage inscrite dans un futur européen tant souhaité que dans l'espace du Royaume, actualité politique nationaliste oblige. De même, Bruxelles sera toujours attaché à garantir ses intérêts au sein de l'Alliance atlantique, et surtout la défense commune.

Malgré les différences de ton et de priorité selon les partis⁷⁰ au pouvoir et selon les personnalités des ministres régaliens, la nécessité de jouer dans des coalitions garantit à la fois la « *surveillance réciproque*, » les « *rappels à l'ordre sur le poids de chacun*, » les « *avertissements* » via le conseil des ministres restreint (« Kern ») mais aussi et surtout reflète la complexité du processus de décision belgo-belge⁷¹. Elle permet également de maintenir « *l'église au milieu du village* », à savoir que la Belgique est inscrite dans toutes les grandes organisations sécuritaires et diplomatico-militaires (ONU, OTAN, UE, OSCE), dans une pluralité que l'on veut la plus équilibrée possible de coopérations à la carte, afin de garantir sa propre sécurité : franco-belge, franco-allemande, beneluxienne – les partis politiques « *veillent au grain* » à ce sujet. Son histoire, faite d'invasions, explique cela.

4 janvier 2013.

⁶² V. à ce sujet E. FABRY et Ch. ROSSELLI, « *EU Defence Capacity : Maintaining Credibility ?* », Notre Europe, Synthesis, 10 December 2012 ; Ch. MÖLLING et S.-Ch. BRUNE, *The Impact of the Financial Crisis on European Defence*, DGEP, Policy Department, SEDE, European Parliament, Brussels, April 2011 ; C.-F. ARNOULD, « *L'Europe de la défense à l'heure de la crise budgétaire : une opportunité pour davantage de coopération ?* », Policy Paper, Question d'Europe n° 259, Fondation Schuman, Paris, 26 novembre 2012.

⁶³ France et Royaume-Uni.

⁶⁴ À savoir le groupe dit de Weimar (France, Allemagne, Pologne.

⁶⁵ France, Allemagne, Pologne, Espagne et Italie.

⁶⁶ V. les débats médiatisés et parlementaires autour des déclarations du colonel aviateur francophone L. GENNART sur la flamanisation de l'armée belge (*Le Soir*, 26 mars 2012 et *La Dernière Heure*, 11 mai 2012). V. aussi, L. GENNART, *Vers une armée flamande. L'analyse du colonel Gennart*, Lormont et Bruxelles, Le Bord de l'eau et La Mulette, 2011 ; N. FLORIN, *L'armée belge en voie de flamanisation*, Mémoire, Université de Reims Champagne-Ardenne, juin 2011 ; J. PERREZ et M. REUCHAMPS (dir.), *Les relations communautaires en Belgique. Approches politiques et linguistiques*, Louvain-la-Neuve, éd. Académia, 2012.

⁶⁷ A. LALLEMAND, « Une armée Benelux se dessine », *Le Soir*, 1^{er} mars 2012 et « Les armées du Benelux vont tenter de rassembler leurs forces », *Le Soir*, 18 avril 2012 ; Déclaration Benelux de coopération en matière de défense, 18 avril 2012 (www.gouvernement.lu) ; O. ROGEAU, « L'armée belge néerlandisée », *Le Vif/L'Express*, Bruxelles, 16 juillet 2012.

⁶⁸ Relevons que le parti nationaliste flamand N-VA (dans l'opposition au fédéral) souhaite l'intégration de l'armée belge dans l'armée néerlandaise.

⁶⁹ « *Armée belge et collaboration militaire dans le cadre Benelux et européen* », Commission de la Chambre des Représentants, Bruxelles, 27 juin 2012 (premières auditions).

⁷⁰ À propos de la position des différents partis politiques belges face à l'institution militaire, v. R. ECKELOO, *La politique de défense belge et les partis politiques belges*, IRSD, 115^e Division, Bruxelles, mai 2001 et A. DE NEVE, A. DUMOULIN et R. MATHIEU, « Les partis et la politique de défense », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1798, Bruxelles, 2003 ; A. DUMOULIN, « Perception parlementaire belge de la visibilité otanienne et européenne », in A. DUMOULIN, D. DESCHAUD-BEAUME et S. PAILE (dir.), *op. cit.*

⁷¹ V. MOYSE et A. DUMOULIN, *Le processus décisionnel belge en matière d'opérations civilo-militaires*, courrier hebdomadaire du CRISP n° 2086-2087, Bruxelles, 2011.